

Facture n° : AF252764881485		Etablie le : 03/10/2025	
Contrat d'achat photovoltaïque S21 :		n° BTA0975595	
Période mensuelle de facturation		Du 01/09/2025 au 30/09/2025	
Coordonnées producteur Nom producteur : FFBJ Détail adresse : LACAZE Code postal, Commune : 46100 LENTILLAC-SAINT-BLAISE Tel : Mail : rolsjullen@orange.fr TVA intracommunautaire Producteur : FR27917888695 RCS (ou RM) / NAF : 91788869500017 Forme juridique et capital : SAS - Société par Actions Simplifiée		Coordonnées Acheteur EDF Nom acheteur : EDF Agence Obligation d'achat Solaire Détail adresse : TSA 10295 Code postal, Commune : 94962 CRETEIL Mail : oa-solaire@edf.fr Tel : 0 969 37 57 07  TVA intracommunautaire EDF : FR03552081317 Modalités de paiement : par virement bancaire	
Adresse du site de production Détail adresse : LACAZE Code postal, Commune : 46100 LENTILLAC ST BLAISE			
Compteur de production			
		Valeur des index	
Valeur du nouvel index (P1) :		253284.0	
Valeur de l'ancien index (P2) :		233989.0	
Production (différence des index) (P1 - P2) :		19295.0	
Compteur de non-consommation			
		Valeur des index	
Nouvel index non consommé (A1) :		56.0	
Ancien index non consommé (A2) :		52.0	
Non-Consommation (différence des index) (A1 - A2) :		4.0	
Production nette (Production brute - Non-Consommation) :		19291.0	
Plafond annuel de l'énergie payée, donné à l'article 3 des Conditions Particulières du contrat (en kWh) :		227040	
Rémunération de la production d'énergie			
Production livrée du mois en kWh, sur l'année contractuelle en cours, jusqu'à la veille de la date anniversaire, dans la limite du plafond annuel (Q1) :	0 kWh	au tarif P1 de : 13.12 c€/kWh	Soit un montant de (Q1 x P1) + 100 : 0.00 €
Production livrée du mois en kWh, sur l'année contractuelle en cours, jusqu'à la date anniversaire, au-delà du plafond annuel (Q3) :	7716 kWh	au tarif P3 de : 4.0 c€/kWh	Soit un montant de : 308.64 €
Production livrée du mois en kWh, sur la nouvelle année contractuelle à partir de la date anniversaire, dans la limite du plafond annuel (Q2) :	11575 kWh	au tarif P2 de : 13.165 c€/kWh	Soit un montant de (Q2 x P2) + 100 : 1523.85 €
« Montants soumis au régime de l'autoliquidation, TVA due par le preneur assujetti ; auto liquidation en application de l'article 283-2 quinquies du CGI »			
Montant total 1832.49 €			

Conditions de règlement: Cette facture est payable selon un mode de paiement déterminé par le Cocontractant, dans un délai de trente jours à compter de sa date de réception. Aucun escompte n'est pratiqué en cas de paiement anticipé. A défaut de paiement, intégré dans le délai contractuel, hors le montant contesté, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque européenne d'investissement à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Tout préavis relatif en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.